

niveau d'avant-guerre. A l'allure présentement indiquée par le Gouvernement, on estime qu'en 1950, la dette globale atteindra presque 20 milliards et l'intérêt annuel, même s'il n'était fixé qu'à 2½ p. 100, représenterait un fardeau presque égal aux dépenses totales effectuées par le Gouvernement pendant l'année qui a précédé la guerre.

Quant aux impôts, le Gouvernement a perçu de toutes sources, l'année antérieure à la guerre, la somme de 500 millions de dollars en chiffres ronds; pendant l'année financière 1945, il a prélevé plus de cinq fois ce montant, savoir, au delà de 2,600 millions.

Quel est le résultat de l'augmentation des dépenses, des dettes et des impôts? En 1929, le Gouvernement prélevait en impôts seulement 8 p. 100 du revenu de la population. En 1939, il en a perçu 12 p. 100, et pendant la guerre, la proportion était beaucoup plus élevée, ce dont nous ne nous plaignons pas. Cinq ans après le conflit, toutefois, si l'on en juge par les engagements successifs du Gouvernement, la proportion du revenu de la population que l'Etat percevra en impôts atteindra probablement 25 p. 100, chiffre qui peut varier de 4 ou 5 p. 100 en plus ou en moins. On devine aisément ce que penseront les contribuables de ce fardeau d'impôt, étant donné qu'ils ont protesté si énergiquement contre celui de 8 p. 100 exigé avant la guerre.

Je désire critiquer quatre aspects de la gestion des affaires gouvernementales et offrir une recommandation.

(1) Le Gouvernement dépense trop et il administre ses affaires avec une prodigalité excessive, si l'on songe à la possibilité que le revenu national soit réduit et que notre économie souffre des revers dès qu'on aura répondu aux exigences immédiates du marché domestique et de l'après-guerre.

(2) Le lourd fardeau d'impôt que nous inflige le Gouvernement décourage la production, tant chez les travailleurs que chez les industriels.

(3) La prodigalité de la part du Gouvernement, inexcusable en n'importe quel temps, est criminelle dans les temps actuels; et le Gouvernement n'a aucunement démontré qu'il pouvait y mettre un frein. A cet égard, j'espère que le comité traitant des biens de guerre sera constitué prochainement et qu'il prendra en main une situation qui est loin d'être satisfaisante, selon plusieurs personnes au Canada.

(4) Le Gouvernement a entièrement manqué à ses promesses d'élection relativement à la réduction des impôts et, à cet égard, a trompé la population. Le Gouvernement a promis de réduire les impôts, mais il ne l'a pas encore fait. Peu importe ce que le Gouvernement fera, je suis d'avis qu'il devrait accorder une plus forte exemption aux petits salariés.

[M. Bracken.]

Je parlerai maintenant d'une question qui surprendra peut-être les honorables députés, mais je ne le crois pas. On l'a étudiée de temps à autre, mais on n'y a apporté aucune solution. Je veux parler des méthodes gouvernementales. Nous avons examiné des questions législatives et administratives, mais nous n'avons qu'effleuré les mesures financières à prendre pour mettre ces lois à exécution. J'aimerais offrir une critique constructive de la façon de procéder dans les travaux de la Chambre.

J'ai suivi avec attention la manière de procéder pendant la première session du vingtième parlement du Canada, et j'ai essayé de comprendre toutes ses formules et conventions. J'ai assisté assidûment aux séances et j'ai observé d'un œil critique pendant toute la session et je me suis fait des idées bien précises. J'avais déjà appris à respecter la nécessité de règles fondées sur les précédents créés au cours des longues années de la coutume parlementaire britannique. Mais la coutume parlementaire britannique nous a devancés de beaucoup. Nos coutumes canadiennes en sont encore à l'étape primitive d'il y a un demi-siècle. On semble croire que, parce qu'il s'agissait alors de règles efficaces, de règles que nous a transmises le parlement modèle, nous ne saurions guère les améliorer.

J'ai constaté que la procédure gravite beaucoup trop autour de la législation, avec verbiage à l'excès. J'ai également constaté un trop grand culte de règles désuètes, tandis que les travaux véritablement concrets sont relégués au second plan. Nous savons le peu de temps dont disposa la Chambre pour l'étude d'une mesure législative autorisant la dépense d'environ 5 milliards versés par les contribuables.

J'ai constaté que ce culte de règles désuètes nous conduisent à la dictature du gouvernement par décrets ministériels et ce, au détriment d'un parlement véritablement efficace et responsable.

Voici, en résumé, mes impressions et propositions à cet égard:

(1) Lente et peu souple, notre procédure mène à la perte de temps et à l'abus des conventions.

(2) Il faudrait, à mon sens, simplifier et moderniser le règlement de façon à le rendre plus démocratique et plus pratique.

J'espère que le Gouvernement ne s'offusquera pas de ma troisième impression. La voici:

(3) J'en suis venu à la conclusion que le Gouvernement maintient en vigueur de propos délibéré ces règles désuètes, car elles lui permettent de déjouer plus facilement l'opposition et de protéger ses propres intérêts en tant que parti ayant la haute main sur les travaux de la Chambre. Et je dirai en toute franchise que je me suis trouvé pendant plus